

CS 2025\_017

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité Syndical du 9 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 14 h, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 3 décembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 18 titulaires pour 18 voix – 18 suppléants

Présents ce jour : 13    Procurations : 0    représentant au total 13    voix

Étaient présents :

Monsieur Gervais EGAULT, Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur André COËNT, Madame Marie-Annick GUILLOU, Madame Carine HUE, Monsieur Yann KERGOAT, Monsieur Patrice KERVAON, Monsieur Éric LE CREURER, Monsieur Joël LE JEUNE, Monsieur Erven LEON, Monsieur Loïc MAHÉ, Monsieur MAINAGE Jacques, Madame Nadine SALLOU-LE GUEN

Etaient excusés : Madame Marie-Louise DRONIOU

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Syndical. Monsieur Joël LE JEUNE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales;

**VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 24 octobre 2024 fixant les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose ;

**CONSIDERANT** Qu'afin de permettre le bon fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose, il est proposé de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la manière suivante :

Tableau des effectifs du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose		
Emplois permanents à temps complet	Nombre	Pourvus
Responsable d'exploitation	1	1
Responsable AFIS	1	1
Agent SSLIA	3	3
Agent AFIS	1	1

<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
--------------	----------	----------

Après en avoir délibéré, le COMITÉ SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

**ADOPTER** Le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus

**AUTORISER** Le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le Président atteste le caractère exécutoire  
de la présente délibération,  
transmise au contrôle de légalité  
par transmission le 10/12/2025  
Publiée et affichée le 10/12/2025

LE PRÉSIDENT,  
Gervais EGAULT



LE PRÉSIDENT,  
Gervais EGAULT

